



CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'EQUIPE NATIONALE DE 2026-2027

Tous les ans, on sélectionne trois équipes nationales : l'équipe nationale d'élite, l'équipe nationale de développement, et l'équipe nationale junior. Ce document décrit la sélection de l'équipe nationale d'élite et de l'équipe nationale de développement.

1. Critères de sélection de l'équipe nationale d'élite

- 1.1 Les athlètes sont nommés à l'Équipe nationale d'élite pour une période d'un an du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.
- 1.2 L'équipe nationale d'élite masculine et d'élite féminine se compose de 6 athlètes qui ont satisfait aux critères de sélection. Si un athlète qualifié décline l'invitation de Racquetball Canada, le prochain athlète qualifié sera sélectionné jusqu'à ce que l'équipe compte 6 membres.
 - 1.2.1 Les athlètes sélectionnés seront les six meilleurs hommes et les six meilleures femmes qualifiés le mieux classé en fonction des points accumulés en simple et double dans les deux épreuves de sélection de l'équipe nationale dans la saison 2025–2026 et aux championnats canadiens de Racquetball Canada 2026.
 - 1.2.2 L'équipe masculine et l'équipe féminine sont sélectionnées séparément.
 - 1.2.3 Au moment de la sélection de l'équipe, l'équipe nationale d'élite féminine sera élargie proportionnellement pour tenir compte de toute athlète en congé de maternité officiel, à raison d'un poste supplémentaire pour deux athlètes en congé.

2. Critères de sélection de l'équipe nationale de développement

- 2.1 Les athlètes sont nommés à l'Équipe nationale de développement pour une période d'un an du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.
- 2.2 L'équipe nationale de développement comprend jusqu'à 10 joueurs, avec un maximum de cinq hommes et cinq femmes, qui n'étaient pas déjà sélectionnés pour l'équipe nationale d'élite. Ils seront sélectionnés en fonction des points accumulés dans les compétitions de simple et de double lors de l'unique événement de sélection d'équipe nationale de Racquetball Canada dans la saison 2025-26 et au Championnat canadien de 2026 de Racquetball Canada.
- 2.3 Pour être admissibles à la sélection de l'équipe nationale de développement, les athlètes doivent être âgés de 29 ans ou moins (âge au 1er janvier 2026).

3. Système de classement de l'équipe nationale de 2026 - 2027

- 3.1 Épreuves de sélection comptant pour le classement :
 - a. Épreuve n° 1 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'automne de 2025 – en simple open

- b. Épreuve n° 2 : Événement de sélection de l'équipe nationale d'hiver de 2026 – en simple open
 - c. Épreuve n° 2 : Championnat canadien de 2026 - en simple open
 - d. Épreuve n° 3 : Championnat canadien de 2026 - en double open
- 3.2 Le tableau des points indique le nombre de points attribués aux athlètes en fonction de leur place finale dans une compétition. Les points énumérés en 3.1 sont totalisés. Les classements sont calculés séparément pour les hommes et les femmes.

Position	Points
1	130
2	110
3	92
4	76
5	62
6	50
7	42
8	34
9	26
10	16
11	12
12	8
13	6
14	4
15	2
16	1
Other	0

- 3.3 Les athlètes seront classés en fonction du nombre de points accumulés lors des épreuves utilisées pour la sélection qui crée le *Classement de sélection de l'équipe nationale*.
- 3.4 Les événements sont pondérés pour déterminer le classement final. La pondération d'une épreuve est le facteur dont on se sert pour multiplier les points attribués à une épreuve. La pondération des événements est la suivante:

3.4.1 Points de classement de l'équipe nationale :

- a. Voici les pourcentages utilisés pour le classement par points :
 - Épreuve no 1 = 30 %
 - Épreuve no 2 = 30 %
 - Épreuve no 3 = 30 %
 - Épreuve no 4 = 10 %
- b. Dans le cas où seulement une épreuve de sélection et les Championnats nationaux ont lieu, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Épreuve no 1 or no 2 = 40 %
 - Épreuve no 3 = 40 %
 - Épreuve no 4 = 20 %
- c. Dans le cas où seulement les Épreuves de sélection sont organisées, les pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Épreuve no 1 = 40 %

- Épreuve no 2 = 60 %
 - d. Dans le cas où seulement les Championnats nationaux est organisé, pourcentages suivants seront utilisés pour déterminer les Points de classement :
 - Épreuve no 3 = 80 %
 - Épreuve no 4 = 20 %
 - e. Dans le cas où un seul événement de sélection est organisé, les résultats de cet événement détermineront 100% du *Classement de sélection de l'équipe nationale*.
- 3.5 Si aucun des événements de sélection utilisés pour déterminer le classement n'a lieu:
- a. Un comité de sélection sera créé pour déterminer les équipes nationales 2026-27.;
 - b. Le comité sera présidé par la directrice exécutive de Racquetball Canada;
 - c. La directrice exécutive sélectionnera les individus pour former un comité jusqu'à 5 membres;
 - d. Le comité prendra en considération les facteurs suivants (sans ordre particulier) :
 - Le classement de Racquetball Canada
 - Le classement du Pro Tour
 - Les résultats canadiens et internationaux récents
 - La conformité du programme de surveillances des athlètes (AMP)
 - Les résultats aux tests de condition physique (seulement quand ils ont été administrés par l'équipe de support intégrée)
 - Fitness testing results (only when administered by the Integrated Support Team)

4. Politique d'exemption

- 4.1 Un athlète qui demande à être exempté d'un événement qui sert à déterminer le classement de l'équipe nationale (tel que défini à l'article 3) doit en faire une demande conformément à la [Politique d'exemption de Racquetball Canada](#) en vigueur au moment du tournoi. Les décisions concernant le placement ou le classement des athlètes exemptés seront pris conformément à cette politique.